

RÉCAPITULATIF DE L'INDEX DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES / HOMMES POUR L'ANNÉE 2025

AU TITRE DES DONNÉES 2024

Par catégorie socio-professionnelle :

>> NC

L'indicateur écart de rémunération n'est pas calculable.

Effectif des groupes retenus inférieur à 40% de l'effectif pris en compte pour le calcul des indicateurs.

Indicateur écart de taux d'augmentations individuelles :

Nombre de points obtenus sur le résultat en nombre d'équivalent salariés >> 25 / 35

Nombre de points obtenus à l'indicateur écart de taux d'augmentations.

L'écart de taux d'augmentation est en faveur des femmes.

Le nombre de points le plus élevé a été retenu.

Indicateur pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité :

>> NC

L'indicateur retour de congé maternité n'est pas calculable

Absence de retour de congé maternité (ou d'adoption) au cours de la période de référence.

Indicateur nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations :

Résultat final obtenu à l'indicateur en nombre de salariés du sexe sous-représenté >> 5 / 10

Nombre de points obtenus à l'indicateur hautes rémunérations

Les hommes sont sur-représentés parmi les salariés les mieux rémunérés.

Index égalité professionnelle :

>> NC

Le nombre de points maximum pouvant être obtenus est inférieur à 75, votre index ne peut être calculé.

Total des points obtenus aux indicateurs calculables : **30**

Nombre de points maximum pouvant être obtenus aux indicateurs calculables : **45**



CELIUM ÉNERGIES - Fournisseur de Solutions Énergétiques

CLERMONT-FERRAND / CHALON SUR SAÔNE

www.celium.pro

Pages : 1/1